

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 17 | ABSENTS EXCUSÉS 6 | VOTANTS 22

OBJET : N° L24-09/03-47/AG DENOMINATION DU PASSAGE JEAN BRASSEUR

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le vingt-cinq septembre 2024 s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Josiane ROCHE, Philippe BRIMALDI, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Saliha EL AMRANI, Patrick TRACHET, Valérie LEVERNIER, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Pierre MEUNIER, Gérard FERAUDET, Hicham TARZA, Nicole CAMPANER, Jean-Luc BELLEINGUER.

Etaient absents excusés : Sophie SEIGUE donne procuration à Mme Josiane ROCHE, Jean-François LAMOTHE, Josette MASSARIN donne procuration à Fernand ESCALIER, Jean-Pierre DORIAN donne procuration à Christine JOUANNO, Séverine DECROCK donne procuration à Valérie LEVERNIER, Patricia COURANJOU donne procuration à Jean-Luc BELLEINGUER.

Le scrutin a eu lieu, Mme Christine JOUANNO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

M le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune (art L2121-29 CGCT et CAA de Marseille, 12 novembre 2007, n° 06MA01409).

M le Maire propose de dénommer un passage reliant la rue Perrinot au parc Renée Lach situé promenade André Dubourdieu en « passage Jean Brasseur ». Cette proposition fait suite à la suggestion d'un habitant de la commune de Castillon-la-Bataille, la zone étant située sur le chemin du parcours « Entre les lignes ».

« Entre les lignes » regroupe trois parcours numériques pédestres et cyclistes. Ces circuits ludiques permettent de traverser la ou les communes concernées grâce à des étapes et énigmes à résoudre. L'un des parcours suit Jean Brasseur, un résistant français qui a cherché à passer la ligne de démarcation pendant la Seconde Guerre Mondiale et s'est rendu à Castillon-la-Bataille. L'application Baludik permet de suivre ses traces jusqu'à Mouliets-et-Villemartin.

Le programme « Entre les lignes » est porté par le GRHESAC avec le soutien de la ville de Castillon-la-Bataille, la Communauté de Communes Castillon-Pujols et la Région Nouvelle-Aquitaine.

PAGE 1

Ville de Castillon-la-Bataille
Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal - Séance du 30
septembre 2024

M. le Maire précise que le passage ainsi renommé n'est pas un changement de nom mais bien une création. Il ajoute qu'il n'y a aucune habitation sur le passage et que la dénomination n'entraîne par conséquent aucune numérotation d'habitation.

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités Territoriales,

Considérant l'exemplarité patriotique de Jean BRASSEUR et la nécessité d'honorer sa mémoire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte la dénomination « passage Jean Brasseur » pour la voie reliant le quartier Perrinot au parc Renée Lach.

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le 30 septembre 2024

Le Maire,

Jacques BREILLAT



PAGE 2

Mairie de Castillon-la-Bataille

25 place Turenne 33350 Castillon-la-Bataille * téléphone 05 57 40 00 06 * fax 05 57 40 33 06 * mairie@castillonlabataille.fr

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20240930-D24090347FI-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024